

UNE CAROTTE POUR LE PRIX DE TROIS !



Salaires et traitements 2024 : on perd toutes de l'argent !

Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) viennent de se terminer et un accord est sur la table. Dans sa grande générosité la Poste accordera aux **classes I et II**, si l'accord est signé, une augmentation salariale de 3.5% mais seulement 3.2% sans signature. Un exemple pour un salaire brut de 1500€ cela donne 52.5€ ou 48€ sans signatures. Pour les **classes 3**, c'est 1.5% si signature et 1.2% sans signatures et aucune différence avec 2% sur l'augmentation individuelle, 30 euros d'écart sur les mesures transports... Des miettes vu l'inflation galopante (4.9% officielle), nous perdons de l'argent, ce ne sont pas ces quelques petites pièces qui vont combler ce qui manque dans le porte-monnaie ! Moralité, entre l'inflation et les NAO nous sommes toujours perdant-es... Et

toujours nada pour les fonctionnaires ! C'est bien loin de ce que nous revendiquons avec un salaire minimum de 1800 net par mois, un 13ème mois et un rattrapage de 300 euros immédiat ...

Picorer ça va 5 minutes, pour SUD, les postier-ères doivent pouvoir manger.

Mutuelle Générale : on perd au grattage et au tirage !

Il manquait 27 millions d'euros pour que le budget soit à l'équilibre. Deux solutions :

1) soit la Poste compensait (34 milliards de chiffre d'affaire en 2023, 27 millions représente une paille),

2) soit c'est nous qui compensons.

On vous le donne en mille... c'est nous qui devons changer de niveau de remboursement et cotiser davantage (entre 15 et 30€ par mois selon le quotient familial) ou bien rester au même niveau et bénéficier de moins de prestations (exemple, pour un verre de lunette, on passe de 82€ à 58€ remboursés si on ne passe pas au niveau max de cotisations). De même, la prise en charge intégrale des arrêts longue maladie est moins longue, dans l'esprit de la réforme de l'assurance-chômage. Elle devient dégressive, accablant le fait d'être immobilisé plusieurs mois...

D'un côté, on nous augmente de quelques dizaines d'euros seulement

côté NAO, et de l'autre on nous en reprend une partie, quoique soit l'option, côté Mutuelle et prévoyance.

Intéressement : une belle carotte

On lit beaucoup ces derniers temps « c'est grâce à nous que les postier-ères toucheront une prime d'intéressement de 524 € nets en 2024 » alors que c'est bêtement la loi qui s'applique. Depuis le 1er décembre 2023 il est expérimenté un dispositif obligatoire de partage de valeur qui s'applique à La Poste. On le sait bien, il n'y a pas beaucoup de postier-es qui vont cracher sur 524 € de prime mais on est pas non plus obligé de trouver cela génial. L'amende de 172 millions d'€ que La Poste a du payer à la justice italienne pour avoir travaillé avec la mafia représentée à elle seule plus de 1000 € par postier-ères dans la maison mère.



Nous militons pour une grève reconductible le 2 avril et saisissons bien sûr toutes les occasions pour nous mobiliser et organiser la lutte ! Seule la riposte unitaire des postier-ères permettra d'obtenir ce qui nous est dû !

